

DEVOIRS SURVEILLÉS – INFORMATIONS

- 1. Bénéficiaires**

Ce service s'adresse aux **élèves des classes de 3^H à 8^H**, les **lundis, mardis et jeudis**. Nous ne tenons pas compte des éventuelles absences hebdomadaires dues à un autre engagement (sports facultatifs ou autres). Dans ce cas, le tarif sera facturé dans sa totalité.
- 2. Horaires**

Lundi, mardi et jeudi
de 15h30 à 16h30 au plus tard.
- 3. Lieux**

Salles des établissements de la Condémine, de la Léchère et de La Tour-de-Trême ou autres, si nécessaire.
- 4. Prestations**

Le/la surveillant-e se met à disposition pour répondre aux éventuelles questions, vérifie que les exercices ont été accomplis et signale ce qui n'a pas encore été effectué. Il faut préciser toutefois qu'il ne s'agit **ni d'un cours d'appui ni d'un cours de rattrapage**. Lorsqu'il a terminé, l'enfant quitte le groupe **au plus tard à 16h30**.
L'heure de départ est inscrite, par le/la surveillant-e, dans le carnet journalier.
Les enfants qui dérangent le groupe reçoivent un billet d'avertissement, à faire signer par l'élève et les parents.
- 5. Responsabilité**

La responsabilité du/de la surveillant-e n'est engagée qu'en ce qui concerne le temps de présence de l'enfant au sein du groupe. Lors des trajets de l'enfant, les parents sont seuls responsables.
- 6. Coût d'inscription**
 - CHF 60.00 par mois pour 1 enfant
 - CHF 100.00 par mois pour 2 enfants de la même famille
 - CHF 120.00 par mois pour 3 enfants ou plus de la même famille

Nombre de mensualités pour l'année scolaire : 9,5 (mi-septembre – juin).
- 7. Subventions**

Les familles bulloises à revenu modeste qui inscrivent un enfant aux devoirs surveillés peuvent, si elles en ont fait la demande, bénéficier des subventions communales pour payer ce service.
- 8. Durée d'inscription**
 - Les parents s'engagent à inscrire leur enfant pour les 3 jours (lundi, mardi et jeudi) et toute l'année scolaire (mi-septembre – juin).
 - Inscription via le site en ligne à l'adresse suivante : www.bulle.ch/ecole/13970
 - Les inscriptions en cours d'année ne sont en principe pas possibles.
- 9. Annulation de l'inscription**

Jusqu'au 10 janvier 2025, au Service des écoles, Ville de Bulle, Grand-Rue 7, Case postale, 1630 Bulle ou par mail à l'adresse suivante : servicedesecoles@bulle.ch
- 10. Facturation**

Une facture de mi-septembre à janvier et une facture de février à juin.
Base de facturation, communiquée par la Ville de Bulle, à régler au moyen du bulletin avec code QR joint. En cas d'annulation durant une période, celle-ci sera facturée dans sa totalité.
- 11. Exclusion**

En cas de comportement inadapté de l'élève, le Chef de service se réserve le droit de l'exclure momentanément ou définitivement.
- 12. Responsable des devoirs surveillés**

Le service des écoles : tél. 026 919 49 00